

UN HERBIER

Le printemps dernier, le Club des Résidents a donné au Groupe Hémisphères le mandat de constituer un herbier du lac Trois-Saumons. L'herbier, au niveau d'un lac, consiste à identifier les plantes aquatiques existantes et d'en établir la répartition sur un schéma. Ceci était d'autant plus pertinent puisqu'on a observé une multiplication importante de plantes aquatiques à plusieurs endroits, sur les berges du lac.

Mardi, le 22 août, nous avons suivi tout le littoral du lac, en embarcation, en compagnie d'une biologiste du Groupe Hémisphères, Madame Roxane Poirier. De nombreuses photos ont été prises des plantes aquatiques retrouvées et des relevés ont été faits de leur position à l'aide d'un GPS.

Les différentes colonies de plantes ont été surtout retrouvées aux endroits où le lac est peu profond, soit moins de 10 pieds de profondeur. Pour ce qui est de l'identification des plantes, celle retrouvée le plus souvent est un potamot émergé (90 variétés) et à un endroit un myriophylle (une quarantaine de variétés). Des spécimens de ces plantes ont été recueillis et leur identification définitive reste à venir.

Le rapport final de cette visite sera transmis au Club des Résidents et par la suite mis en ligne sur le site internet du Club.

Duane Blair, chalet 218

La chronique d'Alain Bélanger, conseiller

Les responsabilités environnementales d'un riverain

Pour assurer un maintien de la qualité de l'eau du lac, il y a deux éléments importants à considérer : les systèmes de traitement des eaux usées et la protection de la rive. Et ce n'est qu'un rappel, pas une idée nouvelle de ma part.

La gestion des vidanges des fosses septiques, mise en place il y a maintenant plusieurs années, est de responsabilité municipale. L'inspection des vieilles installations est une autre responsabilité municipale et elle s'est faite au cours des dernières années mais sans doute pas avec une attention soutenue. À noter que plus de 300 systèmes ont été installés autour du lac il y a plus de 20 ans et disons que plusieurs auraient certainement besoin d'une cure de «rafraîchissement». Il y a bien des choses qui s'améliorent avec le temps comme certains vins mais pas un champ d'épuration avec la formation d'infiltration préférentielle qui naturellement permettra aux phosphates et nitrates d'aller vers le lac.

Au cours de la prochaine année, il serait important que la Municipalité ait une bonne réflexion pour mettre en place des inspections très rigoureuses afin de démontrer que les systèmes en place sont vraiment fonctionnels ou, après une période déterminée, doivent être simplement remplacés. Si vous avez une installation de plus de 25 ans et que vous êtes 100% sûr que son efficacité est comme aux premiers jours, c'est que vous avez un amour incommensurable pour votre système mais pas nécessairement pour le lac. Est-ce que l'on aime plus son système de traitement que la qualité de l'eau du lac? J'admets que c'est déchirant!

Le règlement sur la gestion des berges est beaucoup plus complexe. Dans cette réglementation, l'inspecteur municipal doit «gérer» des droits acquis qui sont parfois

difficiles à concilier avec cette même réglementation et, bien entendu, avec la forte attraction du lac. Chaque cas est un peu particulier au lac mais il doit y avoir une ligne directrice, soit de remettre la berge, c'est à dire la bande de 10 m, en un état qui permet d'éliminer ou, du moins, de diminuer l'impact de l'érosion. De fait, ça signifie de diminuer aussi l'intrusion du phosphate et nitrate, des matières en suspension, par exemple, et conséquemment l'apparition de plantes aquatiques indésirables que plusieurs ont vu apparaître cet été. Et il y en a des herbes ou algues cet été avec le peu d'eau et la température chaude dont la croissance est aidée par les nutriments venant des champs d'épuration que l'on suppose fonctionnel. En fait, soyons réalistes et appelons un chat un chat, c'est-à-dire de réparer les erreurs commises par nos prédécesseurs qui étaient peu soucieux des berges avec le grand plaisir de «voir» le lac dans leur salon et, si possible, dans leur cuisine!

C'est sûr que notre voisin au lac a le devoir de le lire attentivement, même se faire appliquer le règlement avec très forte sévérité. En plus de l'inspecteur, nous sommes tous là à le surveiller et à nous questionner sur le voisin qui se fait accorder un permis. Toutefois, quand ça arrive dans notre propre cour, on s'empresse très souvent de vouloir garder notre droit acquis, notre champ d'épuration et surtout notre qualité de vie près de notre très grand amour, le lac.

Si on demande quel est l'impact de la qualité de l'eau du lac sur les valeurs foncières des résidences au lac, mentionnons que la firme Servitech qui fait l'évaluation de ces valeurs foncières de la municipalité considère qu'il y a une «plus-value» de 25% due au fait de vivre près d'un plan d'eau. Simple constatation, un article dans un journal sur le fait que l'eau du lac Trois-Saumons pourrait être de moindre qualité et est juste en danger aurait des répercussions fort «douloureuses» sur le prix de vente de votre propriété et sur votre investissement. Bien entendu, ça serait encore la faute du voisin et de la municipalité qui ne prend pas ses responsabilités.

À souligner que, selon les normes du MDDELCC, le nombre de résidences de toute sorte qui est de 410 autour du lac, ne devrait être que d'environ 80. La pression sur les berges, de sa pollution dont celle venant des systèmes de traitement des eaux usées, vient de nous tous et, ce n'est pas seulement les voisins qui doivent s'en occuper, c'est à chacun, pas seulement au voisin, de diminuer cette pression. Préserver la qualité de l'eau du lac et, par conséquent, les valeurs actuelles, tout en gardant un équilibre dans la qualité de vie des résidents, la jouissance du lac durant la courte période de l'été et la protection de la qualité de l'eau, c'est un grand défi.

Un solide consensus ne demande pas nécessairement une unanimité, mais ça permet d'avancer dans la bonne direction.

Venez aux séances du conseil et faites valoir vos points de vue. Ne pas oublier : vous contribuez à la majorité des taxes de Saint-Aubert et vous avez droit à des services adéquats dont celui de la protection de vos investissements. **Et des actions, comptez sur votre Conseil actuel, vous allez en avoir.** Un lac, ce n'est pas un cimetière sans bateaux «vroom-vroom» mais ce n'est pas non plus une piscine avec du chlore au centre-ville ni un milieu de culture de plantes aquatiques comme on le voit cet été !

Un journaliste à la recherche d'informations...

Monsieur Sylvain Lord, journaliste pour L'Attisée, est à rédiger un article de fond sur l'histoire du lac Trois-Saumons. L'Attisée, journal communautaire de Saint-Jean-Port-Joli, Saint-Aubert et Saint-Damase, est distribué gratuitement à tous les mois aux résidents permanents au lac (boîte postale).

Il aimerait beaucoup recevoir tous les renseignements que vous pourriez lui fournir. Il recherche la date de construction des premiers chalets, leurs propriétaires, où ils étaient situés et leurs noms. Toutes les autres informations historiques du lac seraient aussi grandement appréciées (personnages au lac, lien de parenté des clans familiaux, évènements, camps forestiers, institutions, commerces, clubs, etc.).

Monsieur Lord me dit qu'il a passé au crible les procès-verbaux de la municipalité de Saint-Aubert mais qu'on n'y parle pas souvent des gens du lac. Il a aussi pu consulter de très vieux rôles d'évaluation et a pu connaître les premiers résidents du lac au début du 20^e siècle.

Il a des trous avec la construction du chemin du côté nord du lac (personne ne sait exactement quand la route a été construite). Il cherche aussi à savoir quels ont été les premiers résidents permanents du lac (possiblement après 1974 car c'est la première année qu'une partie de la route a été ouverte en hiver).

Il y a de vieux noms de chalets évoqués par le frère Marie-Victorin (Mon repos, Fleur du lac, Les oubliés, Sans bruit et quelques autres) mais il n'arrive pas à savoir qui étaient les propriétaires de ces chalets. Il a pu déterminer la date approximative de construction de quelques vieux chalets, il essaie de savoir qui occupe maintenant l'endroit (chalet parfois rénové mais souvent reconstruit).

La municipalité de St-Aubert lui a indiqué que les numéros civiques ont été changés en

1991; il se demande s'il existe une liste de concordance entre les anciens et les nouveaux numéros.

Il a déjà contacté quelques propriétaires au lac qui l'ont aidé à trouver quelques réponses. Il aimerait maintenant compléter ses recherches avec d'autres sources. J'ai mis les pieds pour la première fois au lac Trois-Saumons en 2003 et mon chalet a été bâti en 1997, je ne suis vraiment pas une bonne candidate pour l'aider dans ses recherches. Il y a certainement des gens autour du lac qui pourraient devenir de bonnes sources pour collaborer avec lui.

Vous pouvez le rejoindre par courriel à sylvain_lord@hotmail.com ou par téléphone au 418-839-3997. L'article sera publié dans L'Attisée et possiblement d'autres médias à partir de cet automne et une version longue sera disponible en 2019 pour tous ceux qui en feront la demande.

Monsieur Sylvain Lord vous remercie cordialement à l'avance pour votre aide.

Anne Landry, chalet 582

BÉNÉVOLES RECHERCHÉ(E)S

Le Club des Résidents tient à remercier Anne Landry pour tout le travail accompli bénévolement. Anne, ne siégeant plus sur le CA et désirant s'investir dans des projets personnels, n'accomplira plus les tâches suivantes: la révision des textes reçus, la rédaction d'articles et la mise en page du Huchard, la gestion de lactroissaumons@gmail.com (répondre aux courriels et envoi aux membres des nouvelles du Club) et la mise à jour du site internet, la trésorerie et la mise à jour du registre des membres. Toute personne intéressée par une ou plusieurs de ces tâches est invitée à communiquer avec le Club.

Y A-T-IL DES HORS-LA-LOI AU LAC?

Je ne voulais pas y croire mais malheureusement oui, il y a des hors-la-loi sur et autour du lac Trois-Saumons. Des gens qui ont circulé sur d'autres plans d'eau et qui ne font pas laver leur embarcation à la station de lavage et donc qui ne reçoivent pas de jetons pour descendre à la seule rampe de mise à l'eau légale au lac. Des propriétaires riverains qui permettent la mise à l'eau chez eux d'embarcations qui n'ont pas été lavées à la station de lavage.

Afin de sensibiliser les fautifs, j'ai choisi quelques extraits du règlement municipal relatif au lavage et à l'inspection des embarcations afin d'assurer la protection et la conservation du lac Trois-Saumons.

CONSIDÉRANT QUE différentes espèces exotiques envahissantes peuvent être introduites dans notre environnement, entre autres, par les eaux de lest (ballast) des navires ou par la navigation de plaisance;

CONSIDÉRANT QUE l'introduction et la propagation des espèces exotiques envahissantes ont des impacts majeurs sur la biodiversité locale; ... peuvent avoir des répercussions négatives sur l'économie et même influencer négativement la valeur des propriétés; ...peuvent également avoir des conséquences négatives sur le plan social; ... affecter la santé humaine... entraver certaines activités récréatives...

CONSIDÉRANT QUE le lac Trois-Saumons contribue à l'alimentation de l'usine conjointe d'alimentation en eau Saint-Aubert-Saint-Jean-Port-Joli et qu'il est impératif d'en préserver la qualité;

CONSIDÉRANT QU'une des façons efficaces de prévenir l'introduction ou de limiter la propagation des espèces exotiques envahissantes est le nettoyage des embarcations et de ses accessoires qui se déplacent d'un plan d'eau à un autre;

CONSIDÉRANT QU'il est du devoir des municipalités de définir par règlement ce qui constitue une nuisance et la faire supprimer, ainsi que d'imposer des amendes aux personnes qui créent ou laissent subsister de telles nuisances.

Je pense que tous les propriétaires riverains ne peuvent qu'être parfaitement en accord avec ces « considérant » du règlement municipal.

Article 3 : Définitions

Débarcadère public : Descente à bateau, donnant accès au lac, approuvée par les autorités gouvernementales compétentes et faisant l'objet d'un certificat d'autorisation émis par la municipalité de Saint-Aubert.

Au lac, la seule descente à bateau légale est chez Martin St-Pierre au 118 chemin du tour-du-lac-Trois-Saumons.

Débarcadère privé : Descente à bateau où il est possible d'effectuer la mise à l'eau d'une embarcation et qui appartient à un propriétaire riverain privé.

Lavage : Laver l'embarcation et ses accessoires à la station de lavage et d'inspection, avant la mise à l'eau, au moyen d'un pulvérisateur à pression, sans détergent ni acide, avec comme seul but de déloger de l'embarcation et de ses accessoires toutes algues, coquillages ou plantes nuisibles qui pourraient s'y trouver.

Station de lavage et d'inspection : Installation physique aménagée aux fins de laver et d'inspecter les embarcations avant leur mise à l'eau et dont l'emplacement est désigné par le gestionnaire et autorisé par la municipalité de Saint-Aubert.

Seul le lavage à la station de lavage est autorisé. La station est construite afin que les eaux résiduelles, possiblement infectées, ne soient pas retournées au lac par l'écoulement naturel des bassins versants. Le lavage est conforme aux normes environnementales et l'inspection assure la non propagation de plantes

envahissantes. Aucun autre type de lavage n'est acceptable.

Article 5 : Débarcadère non autorisé

Est prohibée sur tout terrain, ayant accès aux rives du lac Trois-Saumons, toute utilisation du sol à des fins de desserte et/ou descente d'embarcation que ce soit pour la mise à l'eau ou leur sortie de l'eau. Sont également prohibés, l'installation, la construction ou l'aménagement de rampe de mise à l'eau.

La présente disposition ne s'applique pas dans le cas du propriétaire riverain qui utilise sa propriété pour sa propre embarcation, si ce dernier se conforme aux dispositions du présent règlement.

C'est clair, seul le propriétaire peut mettre à l'eau son embarcation personnelle s'il a passé par la station de lavage après avoir circulé sur un autre plan d'eau.

Article 6 : Accès au lac

L'accès au lac, tant pour la mise à l'eau que la sortie d'embarcation, doit obligatoirement se faire au débarcadère public désigné par le gestionnaire, à l'exception d'un contribuable riverain ou non, qui en est exempté par les dispositions du 2^e alinéa 5 du présent règlement.

Article 8.3 : Le fait, pour un contribuable riverain, de mettre à l'eau ou de permettre la mise à l'eau d'une embarcation sans la faire préalablement laver à la station de lavage et d'inspection en sachant que l'embarcation a visité un autre plan d'eau constitue une nuisance et est prohibé.

Le propriétaire riverain est aussi coupable de permettre la mise à l'eau d'une embarcation non lavée à la station de lavage sur son terrain que le propriétaire du bateau non lavé.

Article 12 : Amendes et pénalités

Quiconque contrevient à l'une des dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende de :

Pour une personne physique :
Amende minimale pour une première infraction : 200\$
Amende minimale pour une récidive : 300\$

C'est du sérieux! Ne prenez pas de chance! Faites laver votre embarcation à la station de lavage et ne permettez à personne de mettre à l'eau son embarcation chez vous.

Vous trouvez que 70\$ c'est exagéré pour un lavage de bateau. Disons qu'à deux personnes dans un bateau, si vous comparez cela à une journée de golf, de ski alpin, au village des sports, un souper dans au restaurant, c'est loin d'être dispendieux.

Réfléchissez bien à ces arguments et ne mettez pas en péril la qualité de l'eau du lac Trois-Saumons pour 70\$! Et de plus, c'est gratuit pour tous les canots et kayaks et les résidents de St-Aubert.

Le règlement 459-2016 est disponible au complet sur le site internet du Club au: www.lac3saumons.com dans la page « ENVIRONNEMENT ».

Anne Landry, chalet 582

RÉFLEXIONS

Hubert Reeves: À l'échelle cosmique, l'eau est plus rare que l'or.
Antoine de Saint-Exupéry: Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants.
Marshall McLuhan: Il n'y a pas de passagers sur le vaisseau Terre. Nous sommes tous des membres de l'équipage.
Geronimo: Quand le dernier arbre aura été abattu, quand la dernière rivière aura été empoisonnée, quand le dernier poisson aura été pêché, alors on saura que l'argent ne se mange pas.
Suggéré par Anne Landry, chalet 582
Source: <https://blog.defi-ecologique.com>

Nos lacs menacés par des poissons rouges et d'autres espèces étrangères

ici  SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Publié le mardi 21 juillet 2015 Le reportage de Jessica Blackburn

Se débarrasser de ses poissons rouges dans un lac n'est pas un geste banal et les résidents du lac Fillion, dans le secteur de Shipshaw, en savent quelque chose puisque leur plan d'eau est envahi depuis plusieurs années par ces espèces étrangères.

Gaétan Simard, qui habite l'endroit depuis 40 ans, a vu les poissons rouges se multiplier dans le lac Fillion.

« C'est quelqu'un qui a vidé une carafe de son poisson rouge, il voulait s'en débarrasser donc il l'a vidée dans le lac, affirme M. Simard. Je ne pensais pas que ça peuplait comme ça. Un moment donné, il y en avait deux pieds d'épais et cinq pieds de long et ils se tiennent tous ensemble. »

La biologiste Amélie Bérubé constate qu'une situation comme celle du lac Fillion se produit trop souvent. Elle prévient que les poissons rouges peuvent déranger la biodiversité du lac.

« Les gens ne sont pas conscients ou il ne pense pas que le poisson va réussir à survivre, souligne-t-elle. Ils ne veulent pas l'euthanasier eux-mêmes, ils vont le mettre dans un lac. »

Ce n'est vraiment pas la bonne chose à faire parce que ça peut avoir des conséquences importantes sur la population indigène du plan d'eau et même sur tout le bassin versant à la limite. Dans certaines situations, on a vu des gens qui pensaient bonifier leur plan d'eau en allant chercher un poisson d'un autre plan d'eau et l'amener dans le leur. Amélie Bérubé, biologiste

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs étudie présentement différents plans d'eau de la région où des espèces étrangères ont été introduites.

En plus d'avoir un impact sur la faune et la flore du lac, les conséquences peuvent être catastrophiques pour l'industrie de la pêche. Amélie Bérubé cite l'exemple de la barbote brune introduite dans le lac Saint-Jean et du meunier noir dans les lacs des monts Valin.

« Ça a eu des répercussions énormes pour la qualité de pêche et le bonheur des pêcheurs, mais vraiment au niveau [financier], ça a eu des répercussions importantes », indique la biologiste.

Le ministère a installé des murets sur certains plans d'eau de la région afin d'éviter que les espèces étrangères se propagent d'un lac à l'autre.

Suggéré par Julien Moreau, chalet 256

Les petites annonces

À VENDRE: TABLE style bistro de couleur bourgogne avec 4 chaises, très propres. 350\$ discutable. Chalet 690 Tél: 418-241-6906
À VENDRE: BATEAU en fibre de verre 14' x 5'. Idéal pour moteur 9,9 ou 15 forces. Rames incluses. 550\$ Chalet 474 Tél: 418-598-9192
À VENDRE: TUBE AQUATIQUE 1 place, 20\$, VESTES de flottaison universelles Propac et Nautilus 15\$ chacune Chalet 518. Tél: 418-575-1844
À VENDRE: BATEAU Monterey 204FS 2016, rouge et blanc, moteur Mercruiser 4,5L, 200hp, hélice stainless 21p, tour de wake de compagnie, toile de cockpit et proue, remorque avec pneu de secours, plate-forme baignade échelle arrière avant, tapis, glacière, 20 heures utilisation, valait 70000\$ + taxes pour 57000\$. Tél : 418-933-8254
À VENDRE: BATEAU Glastron 2009, 17.5 pieds, moteur Volvo Penta 135 forces, impeccable. Chalet 178. Tél : 418-932-5513
À VENDRE: SUPERBE VÉLO Louis Garneau avec moteur électrique BionX pour dame. Batterie 48 volts sur porte-bagages arrière. Sacoques comprises. Achat 2017. Autonomie de 80 km environ. 2500\$ négociable. Tél : 418-598-6544
PERDU : PÉDALO à la dérive. Si vous le retrouvez, tél.: 418-598-3479 Chalet 268
PERDUE : PAGAIE bleue, samedi 16 juin. Si vous la retrouvez, tél.: 418-241-3307
TROUVÉ : APPAREIL PHOTO Kodak jetable flottant sur le lac à la hauteur de l'île. Chalet 616. Tél.: 418-806-1966
TROUVÉE : CHAISE de couleur bleue, style adirondack, retrouvée dans l'eau devant le chalet 662. Tél.: 418-598-6421
À VENDRE: BELLE CHALOUPE en fibre de verre 12 pieds, St-Maurice, en excellent état, très bon choix pour la pêche. Valeur à neuf 950\$, prix demandé 549\$. Chalet 468. Tél.: 418-614-8666 ou 418-808-9594
À VENDRE : CHAISES berceuses anciennes, vernis, très propres, IMPERMÉABLE neuf pour faire de la moto. Prix discutable. Tél.: 418-473-5428
À VENDRE : MEUBLE TÉLÉ brun-bourgogne avec 2 portes vitrées, 45'' de large, 18 1/2'' de profond et 20'' de haut, 60\$ (comme neuf). SOMMIER Queen 30\$. MOBILIER DE CHAMBRE antique, lit Queen, 6 morceaux, prix à discuter. CHAISE bureau de travail en tissu noir, 60\$. Chalet 340. Tél.: 581-995-4497
À VENDRE : MAGNIFIQUE KAYAK DE MER deux places 18 pieds, inclus: 2 pagaies en fibre de verre, 2 ballons de pagaie, pompe, corde flottante, 2 gilets VFI, cart de transport, 2 jupettes, 2 couvre-hiloires et optionnel un support de toit avec sangles. On demande 3200\$. Tél. : 418-839-3316

